



République Française
Département : LOT
Arrondissement : Figeac
BELMONT BRETENOUX - Commune

Procès Verbal

Le jeudi 02 octobre 2025 à BELMONT-BREtenoux, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 22 septembre 2025, s'est réuni à la Mairie à 20H30 sous la présidence de Monsieur Philippe RODRIGUE.

Secrétaire de la séance : Monsieur Jean-Luc SOULHOL

Présents : Philippe RODRIGUE, Jean-Luc SOULHOL, Magalie PESTEIL, Sylvie DAYMA, Mathias MAZET, Jean-Baptiste ROY, Marie LANDES, Sonia BAPST

Représentés :

Absents et excusés : François LAROZA

Ordre du jour

1/ Approbation du PV de la séance précédente

2/ RH : PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE volet SANTÉ :

- ☐ CONVENTION de partenariat avec le CdG46 pour la période 2026-2031 ; et
- ☐ MONTANT de la participation employeur à déterminer.

2/ RODP Orange 2025 :

- ☐ Redevance d'occupation du domaine public, calcul et revalorisation annuelle (*pour mémoire en N-1 2024 : 128 €uros titrés*)

3/ PROGRAMME de VOIRIE 2025 :

- ☐ Route de LABORDARIE, convention avec Cauvaldor pour modification des réseaux d'eau pluviale

SUJETS DIVERS :

- **CAUVALDOR (progr Résurgence)** sollicitation reçue pour valorisation du patrimoine culturel local via des plaques commémoratives
- **Panneau d'information sur les chemins de randonnées** face à la mairie >> à remplacer ou autre solution.
- **Bureau Vérification du Chapiteau** : devis reçu pour le contrôle obligatoire tous les 2 ans.
- **Éclairage Public / EP** : point sur matériel et plans reçus + nouvelle plateforme ENGIE pour faciliter la facturation
- **Vente de la remorque /épareuse** : publication/annonce à faire + suivi
- **Repas des aînés** du 22 juin 2025 : debrief global.
- **Ciné Belle Etoile** avec Cauvaldor et Belmont-Loisirs : projection du vendredi 18 juillet. Debrief sur ce premier évènement du genre sur la commune.
- **Réparation suite à une fuite sur la fourche du tracteur communal**
- **MMA Assurances** : harmonisation des dates d'échéances des différents contrats
- **RALLYE Castine 2026** : date déjà fixée pour l'an prochain
- **BOITE AUX LETTRES La Poste** : nouvelle boîte prochainement fixée près de la mairie

- **ACCUEIL DE LOISIRS** sans hébergement de SAINT CERE : sollicitation d'aide financière
- **RH / CNRACL** : demande de résiliation contrat CNP et réajustement tarif suite à retraite al'ancienne secrétaire.

Au sujets divers, est ajouté à la demande d'un conseiller :

- la démission de 2 conseillers municipaux en juillet dernier

Au sujets divers, est ajouté à la demande du maire :

- abri bus à Saint Jean Lespinasse
- voirie : travaux pour mur de soutènement proche mairie et maisons d'habitation

Approbation du Procès-Verbal de la séance précédente

Après en avoir eu lecture, le Conseil Municipal **approuve à l'unanimité** le procès-verbal de la séance du 10 juillet 2025.

Délibérations du Conseil Municipal

Après présentation du sujet sur la PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE volet SANTÉ en vue de délibérer sur l'adhésion à la

> CONVENTION de partenariat avec le CdG46 pour la période 2026-2031 ;

et après échanges et débats pour déterminer le :

> MONTANT de la participation employeur

Le conseil se prononce -à l'unanimité- en faveur d'un pourcentage de participation.

Hors après vérification, il est impossible de délibérer légalement sur un pourcentage. Le choix doit se porter légalement sur un montant unitaire.

Le sujet sera donc remis à l'ordre du jour de la prochaine réunion du Conseil Municipal afin d'en débattre et délibérer à nouveau.

La réunion reprend et suit l'ordre du jour restant.

RODP ORANGE : Redevance annuelle 2025 sur l'Occupation du Domaine Public (N° DE_016_2025)

Monsieur le maire expose propose aux membres du Conseil Municipal de prendre connaissance des données concernant la Redevance d'Occupation du Domaine Public par ORANGE.

Ce montant s'élève pour l'année 2025 à la somme totale de : **128 €**

Le calcul effectué est le suivant :

- aérien : 1.470 kms x 64.87 € = 95.36 euros
- souterrain : 0.350 kms x 48.65 € = 17.03 euros
- armoire(s) : 0.50 m2 x 32.44 € = 16.22 euros
- **TOTAL : 128.61 Euros arrondi à 128 Euros**

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **ACCEPTE** l'évaluation ci-dessus décrite pour le calcul et la redevance d'occupation du domaine public de ORANGE sur la combe de BELMONT-BRETENOUX (Lot) ;
- **SOLLICITE** dès à présente ORANGE pour le versement de cette redevance au titre de l'année 2025 s'élevant à 128 € ;
- **AUTORISE** Monsieur le maire à procéder aux démarches nécessaires à l'encaissement de ladite redevance.

Délibération : adoptée

Convention de maîtrise d'ouvrage déléguée dans le cadre du programme VOIRIE 2025
Restructuration du réseau d'eaux pluviales (N° DE_017_2025)

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que notre commune va bénéficier, **dans le cadre du programme VOIRIE 2025, de travaux sur la VC n°001 « Route de La Bordarie»**.

Afin de mener ces opérations de manière globale, le réseau d'eaux pluviales étant de la compétence communale, l'établissement d'une convention de maîtrise d'ouvrage déléguée est nécessaire afin de permettre à la Communauté de Communes **CAUVALDOR** d'intervenir pour le compte de notre commune de BELMONT-BRETENOUX.

Cette convention indique notamment les conditions de délégation, mais également les modalités de participations financières et de contrôle. Le montant des travaux est estimé pour notre commune à **1930,00 € HT**.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir l'autoriser à signer les conventions de maîtrise d'ouvrage déléguée dans le cadre du programme « VOIRIE 2025 – Restructuration du réseau d'eaux pluviales », proposées par la Communauté de Communes CAUVALDOR.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

> **AUTORISE** monsieur le Maire à signer la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée dans le cadre du programme « VOIRIE 2025 – Restructuration du réseau d'eaux pluviales », proposée par la Communauté de Communes CAUVALDOR ;

> **DÉCIDE** de prendre en charge la somme de **1930,00€ HT** (Mille neuf cent trente euros Hors Taxes) facturée à ce titre par la Communauté de Communes.

Délibération : adoptée

Affaires diverses

- **CAUVALDOR** (*action dans le cadre du programme Résurgence*) : Mr le maire fait lecture aux membres du Conseil Municipal d'un email de sollicitation par CAUVALDOR qui promeut la valorisation du patrimoine artistique et immatériel du territoire. S'y inscrit notamment un **projet de plaques commémoratives** rendant hommage aux figures culturelles et artistiques locales. 10 nouvelles plaques sont prévues sur 2026-2027 et notre commune est invitée à émettre des propositions en retour de personnalités que nous voudrions voir honorées à Belmont-Bretenoux. Les propriétaires des lieux sur lesquels nous aimerions apposer la plaque devront exprimer leur consentement en amont. Le processus passe par une candidature de la commune qui sera examinée par la commission Culture.

> Les membres du Conseil s'expriment en ne souhaitant pas donner suite à cette sollicitation.

- **Panneau d'information sur les chemins de randonnées.** Mr le maire rappelle que le panneau situé face à la mairie et proche du hangar technique serait à remplacer. Après plusieurs échanges courant de cet été avec Mr Bonnefond du CTC Est chez Cauvaldor, il est confirmé que ce panneau concernait un sentier géré par la com com Cère et Dordogne. Cauvaldor gère les sentiers qui sont sur son territoire tout en étant inscrits à Lot Tourisme. Le-dit sentier n'est plus référencé par Lot Tourisme, il n'est donc pas de compétence Cauvaldor. Le devenir du ce panneau incombe à la mairie.

> Sonia Bapts évoque un panneau vu à Queyssac les Vignes, panneau créé par un association. à voir ?

> Echanges verbaux autour des chemins de Belmont Bretenoux qui ne sont pas tous entretenus bien que ouverts. Certains seulement sont balisés. Pas tous.

> Dans un premier temps, il sera demandé à l'agent technique de retirer au plus vite la partie la plus abîmée du panneau et garder la structure jusqu'à choix d'un nouveau support.

> En attendant, chacun y réfléchit et pourra proposer des idées lors d'une prochaine réunion du Conseil.

- **Bureau Vérification du Chapiteau ET de l'aire de jeux pour enfants :** Le contrôle a été fait comme cela est requis tous les 2 ans. Cette année, l'intervention a eu lieu courant août. Le rapport valide les 2 structures. Pour rappel, les prestataires sont BVCTS et SAS Europrotech.

- **BOITE AUX LETTRES La Poste :** Un recensement des boîtes aux lettres postales a été fait début juillet. A la suite de quoi La Poste a confirmé 2 choses : 1/ la boîte aux lettres située Boucle de Fontalba ne présente plus beaucoup d'intérêt car trop peu utilisée ; 2/ la boîte aux lettres face à la mairie reste la seule à être utilisée suffisamment pour assurer le passage du facteur.

Ce à quoi, la mairie et son secrétariat ont manifesté le besoin d'une nouvelle boîte plus adaptée pour accueillir tous les formats d'enveloppes/courriers, chose impossible à ce jour. Une livraison de nouvelle boîte normée a eu lieu début septembre. Elle sera fixée d'ici quelques jours vers le parking jouxtant la mairie. Il s'agira d'un modèle sur pied et d'une plus grande capacité.

- Éclairage Public / EP :

> JL Soulhol informe que la mairie a reçu les plans définitifs pour le Bourg et pour Fontalba. Il rappelle également des faits antérieurs liés à du matériel défaillant et aux projections futures comme envisager du matériel de détection de présence. Il existe des mats spécifiques mais très coûteux. Cela pourrait être envisagé pour d'autres secteurs que le Bourg et Fontalba. Etude de coût à mener.

Quelques problèmes liés au matériel -lampes individuelles- sont en cours d'analyse avec le syndicat.

Une nouvelle plateforme ENGIE a été récemment mise en place puis renseignée pour faciliter la facturation et les suivis consos.

- Vente de la remorque /épareuse : RELANCE du sujet pour prévoir une publication/annonce à faire + suivi.

> Mr le maire a eu connaissance de l'intérêt manifesté à ce sujet par l'un de nos administrés. A suivre.

> Sylvie Dayma propose également de solliciter "Alan" pour des conseils en parution sur sites avec annonces dédiées aux professionnels ;

> d'autres pistes sont évoquées telles que la mise dans un dépôt vente, ou encore partager l'information au département pour diffusion

- Repas des aînés du 22 juin 2025 : Les retours globaux de cette édition restent positifs. Une très large partie des membres du conseil municipal s'est beaucoup investie. Les aînés ont pu bénéficier d'un service à table, sous le chapiteau, dans de bonnes conditions météorologiques. Le budget total définitif est de 1226 Euros TTC. Et la date au printemps convient très bien.

- Ciné Belle Etoile avec Cauvaldor et Belmont-Loisirs : projection du vendredi 18 juillet. Un rapide debrief est fait sur ce premier événement du genre sur la commune. Les conditions réunies étaient satisfaisantes malgré une fréquentation relative C'est un premier événement qui pourra toutefois être réitéré.

> A noter que le choix du film a fait débat, mais que ce choix relève de plusieurs critères et paramètres dépendant de Cauvaldor et de Belmont-Loisirs.

> Pour 2026, il est suggéré d'envisager plutôt un film familial et le tenir, même si des communes voisines projettent le même avant ou après la date retenue pour notre commune.

- Réparation suite à une fuite sur la fourche du tracteur communal : Mr Soulhol rappelle la démarche d'un ancien conseiller qui s'était proposé d'effectuer les réparations.

- MMA Assurances : suite à un rendez-vous en juillet dernier, une demande a été faite pour harmoniser les dates d'échéances des contrats. Cela a donné lieu à une rétrocession via quelques mandats d'annulation émis le 10 septembre dernier. Cette harmonisation facilitera le suivi et la gestion des 4 contrats actuels souscrits (RC Multirisques, Auto Mission, Matériel Agricole, et PJ)

- RALLYE Castine 2026 : Pour info seulement, la date de la prochaine édition a déjà été fixée par les organisateurs et communiquée pour notre commune : ce sera le dimanche 8 mars 2026. >> Cela diffère des années précédentes fixées habituellement le 2ème week end de Mai. Pourquoi ? La question reste posée.

- **ACCUEIL DE LOISIRS sans hébergement de SAINT CERÉ** : Suite à un premier courrier reçu fin juillet, puis d'autres échanges plus récents, la mairie de Saint Céré nous informe de la situation de l'ALSH, service communal, accueillant notamment des enfants de notre commune. Actuellement, les frais de fonctionnement sont répartis entre contributions des familles, CAF, MSA, et ville de Saint Céré (dont les impôts de leurs administrés). Certains travaux sont à prévoir et il y a nécessité pour St Céré de diminuer certains déficits de fonctionnement pour dégager de l'autofinancement. L'ALSH, depuis le 1^{er} septembre dernier, ne reçoit donc désormais plus que les enfants et habitants issus de Saint Céré.

Pour maintenir un accueil ouvert aux enfants de Belmont-Bretenoux, **une sollicitation pour participation financière serait à envisager via une convention**. Le projet de convention a été envoyé fin septembre, ainsi qu'un bilan de fréquentation sur l'année 2024. Le projet de convention sera soumis en délibération le 14 octobre au prochain CM de Saint Céré avec un montant minimum plancher à ce jour de 16.50 Euros / demi-journée / enfant accueilli.

> débat, échange et questionnement sur les suites qu'il faudra y donner (ou pas) ou envisager d'autres solutions. Cela pose réellement question.

- **RH / CNRACL** : une demande récente a été faite auprès du CdG46 pour résilier officiellement le contrat CNP Assurances CNRACL avec effet au 1^{er} mai 2025 suite au départ en retraite de l'ancienne secrétaire.

- Retour sur la **DEMISSION de 2 conseillers municipaux** post Conseil Municipal du 10 juillet 2025.

Les courriers reçus en mairie sont :

- 1 LRAR datée du 11 juillet, reçue le 19 juillet 2025
- 1 lettre remise en mains propres le 16 juillet 2025

- Ces courriers ont été transmis par voie postale à la sous-préfecture de Figeac le 21 juillet 2025 (avec email préalable daté du même jour)

- Un nouveau tableau officiel du Conseil Municipal, mis à jour, a été signé et validé le 28 juillet 2025 en lien avec la Préfecture.

> Le sujet reste sensible et fait l'objet de vifs échanges entre le maire et un conseiller.

- **Un futur abri bus à Saint Jean Lespinasse ?**. Mr le maire a eu rdv récemment avec la mairesse de la commune voisine au sujet des enfants fréquentant le bus scolaire et patientant à l'arrêt de bus. Ces enfants sont issus de nos 2 communes voisines et de fait, il serait envisager la construction d'un abri-bus avec participation des 2 communes. A débattre une prochaine fois après études et devis.

- **voirie : chantier en cours pour travaux d'un mur de soutènement proche mairie et maisons d'habitation**. Mr le maire a demandé de stopper pour l'instant ces travaux qui ont démarré environ mi-septembre avec l'apport de nombreux et gros blocs de béton. Ce sujet fait débat et révèle plusieurs manquements, notamment de communication de la part de Cauvaldor. Peu ou pas d'informations ont été communiquées en amont de ce chantier coûteux (env 40 000 Euros). Aucun plans reçus avec projection et mise en situation. Les répercussions sont nombreuses, autant pour les conseillers et ex-conseillers municipaux, que les adjoints et le maire, tout comme les entreprises mandatées et autres référents chez Cauvaldor.

Les délibérations et tous les sujets divers ayant été abordés, rien ne reste à l'ordre du jour. Monsieur le Maire déclare donc la séance close à 22h45.

Monsieur Philippe RODRIGUE
Président de séance

Monsieur Jean-Luc SOULHOL
Secrétaire de séance